

Contact :

Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ 06 32 06 18 45

Contact administratif :

✉ formation@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

CSPS12 : ACTUALISATION DE LA FORMATION SPECIFIQUE DE COORDONNATEUR SPS NIVEAUX 1/2/3

PUBLIC CONCERNE - PREREQUIS REGLEMENTAIRE :

- Être titulaire d'une attestation de compétences de Coordonnateur en Matière de Sécurité et de Protection de la Santé de niveau 1, 2 ou 3

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Faire le point sur l'état de la réglementation
- Analyser vos missions de coordination effectuées
- Mettre en commun vos expériences et « bonnes pratiques »
- Recadrer votre action sécuritaire de manière à limiter votre mise en cause en cas d'accident
- Obtenir l'attestation d'actualisation vous permettant de poursuivre votre activité de coordonnateur

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE :

Jour 1	Faire le point sur l'état de la réglementation – Principaux textes législatifs et réglementaires concernant le BTP et la prévention des risques parus depuis la formation précédente – Principales sources de prescriptions technique - Dernières recommandations CNAM et CARSAT – Démarches SCALP (Sécurisation des Circulations, des Accès et Livraison à Pied d'œuvre), METAH (Mutualisation des Équipements de Travail et d'Accès en Hauteur), MESA (Mise en Service Anticipée des Ascenseurs), DHOL (Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons)
Jour 2	Connaître le bilan de la mise en place de la coordination SPS – Évolution des statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le BTP – Actions de l'inspection du travail et de la CARSAT sur les chantiers – Liens entre fondamentaux de la mission SPS et décisions de justice suite aux accidents du travail graves ou mortels – Rôle et moyens des DREETS et CARSAT – Responsabilité civile et pénale
Jour 3	Analyser les missions effectuées – Débat sur la pertinence des mesures de sécurité prises pour les chantiers et les interventions ultérieures – Analyse des modes opératoires de chacun et des réussites et/ou difficultés rencontrées avec les autres intervenants de la construction – Mise en évidence des pratiques de terrain et des niveaux de rémunération – Coordination SPS dans les EU (plan de prévention)

CSPS12 : ACTUALISATION DE LA FORMATION SPECIFIQUE DE COORDONNATEUR SPS NIVEAUX 1/2/3

Jour 4	Améliorer les procédures SPS – Synthèse des retours d'expérience, mise en exergue des dysfonctionnements constatés – Recadrage du champ d'intervention du coordonnateur de sécurité, harmonisation des PPSPS (Plan particulier de sécurité et de protection de la santé) – Élaboration de grilles d'analyse de risques, gestion des risques chimiques (amiante, plomb, etc.) – Gestion d'une procédure judiciaire (préparation aux mises en cause, construction des argumentaires de défense)
Jour 5	Améliorer les procédures SPS (suite) – Incidences des évolutions travaux à proximité des réseaux – Évaluation de la qualité des principaux documents de la mission PGC/PGSC (Plan Général de Coordination/Plan Général Simplifié de Coordination) et DIUO (Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage) : méthodologie d'élaboration, fond et forme – Intégration du BIM et du LEAN – Vérification des clauses essentielles du contrat de coordination et des contrats d'assurance – Mise au point des modalités pratiques de coopération, outil indispensable à la réussite des missions SPS – Évaluation finale sous forme de questions écrites ouvertes et fermées

CONTENU PEDAGOGIQUE DETAILLE :

- Conformément à l'annexe III de l'arrêté du 26 décembre 2012

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Les apports pédagogiques s'articulent autour d'un support documentaire comprenant un diaporama associé à l'ensemble des textes, courriers et décisions de justice commentés.
- Une alternance d'apports pédagogiques, d'échanges et de mises en situation.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources destinés à la bibliothèque de base du coordonnateur sécurité.
- Une formation en présentiel.
- Le déroulement peut inclure une intervention d'un représentant de l'OPPBTP ou de l'INRS conformément au code du travail, ainsi que celle d'un OPJ
- Le stagiaire transmet au moment de son inscription un dossier comportant les documents anonymisés suivants :
 - Un Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (initial et/ou final)
 - Un Plan Général de Coordination ou Plan Général Simplifié de Coordination (conception et/ou réalisation)
 - Un Registre Journal.

Afin de faciliter les échanges d'expérience, les participants sont invités, en outre, à se munir de tous autres éléments qu'ils jugeraient utiles (contrats, polices d'assurance, règlements du CISSCT, PPSPS, procédures SPS, ...).

Contact :

Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ 06 32 06 18 45

Contact administratif :

✉ formation@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

CSPS12 : ACTUALISATION DE LA FORMATION SPECIFIQUE DE COORDONNATEUR SPS NIVEAUX 1/2/3

MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION :

- Évaluation finale sous forme de questions écrites ouvertes et fermées. Le CREDEF délivrera au stagiaire une attestation de compétence actualisée (conformément à l'annexe I du décret du 26 décembre 2012).
- INDICATEURS DE PERFORMANCE
 - 99 % de réussite
 - 96 % de stagiaires satisfaits
 - 99 % d'intégration à un poste de CSPS

PROFIL FORMATEURS :

- Consultants formateurs de coordonnateurs SPS, experts dans le domaine de la prévention des risques du BTP et disposant d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTP.
- Référent pédagogique : voir sur notre site : www.credef.fr

PROGRAMMATION :

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, nous nous tenons à votre disposition afin de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place pour tenir compte des spécificités de votre handicap.
Courriel : formation@credef.fr - Tél : 04.78.30.87.87

En fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur, le délai de mise en œuvre est habituellement de 15 jours (en moyenne).

1^{er} semestre 2026 à Bordeaux

Actualisation de la formation spécifique de CSPS (5 jours) – 35 heures Horaires : 9h00 – 17h30 - Pause déjeuner : 1h30	
Les 09, 10, 11, 25, 26 juin 2026	1 599 € HT REPAS OFFERT Numéro RS : 5774 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr

2^{ème} semestre 2026 à Bordeaux

Actualisation de la formation spécifique de CSPS (5 jours) – 35 heures Horaires : 9h00 – 17h30 - Pause déjeuner : 1h30	
Les 13, 14, 15, 27, 28 octobre 2026	1 599 € HT REPAS OFFERT Numéro RS : 5774 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr